

LE PRÉFET

La Rochelle, le 14 JAN. 2022

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves qui s'est déroulée sur la période du 16 novembre 2021 au 16 décembre 2021 inclus, vous avez sollicité par courrier en date du 10 janvier 2022, en votre qualité de président de la commission d'enquête et conformément à la faculté octroyée aux articles L. 123-15 et R. 123-19 du code de l'environnement, un report du délai de remise du rapport et des conclusions motivées, initialement fixé au 16 janvier 2022.

Eu égard aux éléments que vous avez portés à ma connaissance, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête pourra être fixée au 1^{er} février 2022.

Le bureau de l'environnement demeure à votre disposition dans le cadre de ce dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet



Nicolas BASSELIER

Monsieur Jean-Pierre BORDRON
14, rue de Verdun
17320 MARENNES

Copie à Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine